

<b>Bataille contre la sélection : Passage devant le conseil d'Etat prévu le lundi 20 mai</b>
--

Depuis le début de la mise en place de Parcoursup, les difficultés s'enchainent pour les étudiant-e-s. A la sélection s'ajoute l'obscurité de la plateforme puisque les critères de tri des candidatures ne sont pas réellement connus des candidat-e-s. L'UNEF avait lancé des recours auprès de l'ensemble des universités de France leur demandant de communiquer leurs algorithmes (les fameux outils d'aide à la décision) leur ayant permis de trier les candidat-e-s.

Le 4 février dernier, le Tribunal Administratif de Guadeloupe s'est prononcé dans le sens de l'UNEF et a enjoint l'Université des Antilles à rendre publics les algorithmes locaux. C'était une première victoire car le tribunal reconnaissait la nécessité de transparence. L'Université s'est pourvue en cassation et une **audience au Conseil d'Etat est donc prévue le lundi 20 mai à 14h.**

**Contact :**

Elisabeth ABANDA AYISSI

*Attachée de presse de l'UNEF*

06.03.55.45.28

[presse@unef.fr](mailto:presse@unef.fr) / [eabanda@unef.fr](mailto:eabanda@unef.fr)